

Avec le soutien de
la



Wallonie



Mécanismes d'incitation, de fidélisation et d'accessibilité
de la clientèle aux points de vente durables et de proximité

VADÉMÉCUM OCTOBRE 2025

CONTEXTE ET OBJECTIFS



Lancé en **mai 2023**, le projet « **Du local dans mon point de vente** » a été développé par la **Cellule Manger Demain** et ses partenaires pour répondre aux perturbations du secteur du circuit court provoquées par la succession de crises, notamment la guerre en Ukraine.

En soutenant les points de vente durables, le projet a favorisé la relocalisation alimentaire et contribué au **développement des filières bio, vrac et circuit court**. Soucieuse de garantir la continuité des actions menées, la **Région wallonne a accordé une prolongation de dix-huit mois** afin de consolider les actions les plus porteuses et d'en renforcer les effets.

Dans un contexte de précarité croissant touchant un nombre grandissant de consommateur·rices, en particulier les jeunes et les publics vulnérables, la Cellule Manger Demain et ses partenaires poursuivent leur engagement afin de garantir des **débouchés stables et durables** aux commerces engagés dans la [charte « points de vente partenaires »](#).

Dès lors, les **mécanismes de soutien à l'achat** mis en place depuis 2023 sont poursuivis et **facilitent l'accès à une alimentation de qualité pour tous et toutes**, en ce compris les publics fragilisés.

Un quatrième **appel à participation** est lancé et permettra d'accueillir de nouveaux commerces dans le dispositif.

Le projet s'inscrit dans le plan d'actions **FOOD WALLONIA** et complète les mesures du **plan de relance wallon** en agissant sur les **débouchés commerciaux en aval de la chaîne alimentaire (B to C)**. Véritable levier de la transition, il contribue à :

- renforcer les filières locales et les circuits courts ;
- consolider la viabilité économique des points de vente durables ;
- lever les freins financiers à l'accès à une alimentation saine, notamment pour les jeunes et les ménages vulnérables.

OBJECTIFS

L'objectif est d'attirer de nouveaux profils de consommateur·rices qui échappent encore largement aux circuits de distribution durable, tout en renforçant les débouchés des points de vente partenaires. Le secteur de l'aide alimentaire joue également un rôle clé dans cette dynamique, lui-même demandeur de pouvoir fournir une offre alimentaire en quantité suffisante mais également qualitative et durable.

La mise en place de mécanismes d'accessibilité pour toutes et tous stimulera l'ensemble des secteurs.

L'objectif visé pour **décembre 2026** est que la **clientèle des points de ventes participants soit au minimum maintenue au niveau de 2021** et que les bénéficiaires finaux soient composés à

50% d'une diversité de publics fragilisés (précarisés, étudiants, personnes âgées, isolés, familles monoparentales...).

Cela se réalisera au travers d'**incitants à l'achat tout en fidélisant la clientèle et en mettant en place des dispositifs de solidarité.**

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les points de vente éligibles doivent répondre aux [critères de la charte](#) et peuvent avoir les profils suivants :

Magasins à la
ferme

Coopératives

Magasins bio

Magasins vrac

Commerces en
ligne

POUR ÊTRE RECEVABLE :

Les points de vente participants doivent être situés sur le territoire de la Wallonie.

Le dossier de candidature sera composé :

1. Du [formulaire de participation](#) complété ;
2. Pour les nouveaux points de vente, de la [charte](#) dûment complétée et signée (à joindre via le formulaire de participation en PDF) ;
3. Du vademécum signé (à joindre via le formulaire de participation en PDF)

En ce qui concerne les enseignes multi-implantations, celles-ci pourront soumettre leur candidature pour chacune des implantations de la chaîne/marque pour autant que celles-ci soient situées sur le territoire wallon.

LA PARTICIPATION DES POINTS DE VENTE EST VALIDÉE PAR LE JURY SUR BASE DU CADRE SUIVANT :

1. Du respect par le point de vente des critères de la [charte](#) ;
2. Des éléments et caractéristiques décrits dans le [formulaire de participation](#) ;
3. De l'enveloppe budgétaire disponible.

Le jury sera composé de l'ASBL Socopro et du Service Public de Wallonie, Secrétariat général, Direction du Développement Durable. Il se réunira suite à la consultation des représentants des différents secteurs concernés.

PRODUITS ÉLIGIBLES :

Les produits concernés par les mécanismes décrits ci-dessous sont limités aux denrées alimentaires locales, produits frais - hors traiteur (c'est-à-dire des fruits et légumes, produits laitiers, œufs, viandes et charcuteries, ainsi que la boulangerie –), le vrac et le sec (farines, céréales, légumineuses...). Le panier d'achat donnant droit à une réduction doit donc être intégralement composé de la liste ci-dessus.

Cette liste figure sur les bons d'achat :



DÉMARRAGE DU PROJET ET PÉRIODE D'ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES :

Le projet prendra effet au plus tôt le 3 novembre 2025 et les dernières demandes de créance seront faites au plus tard le 15 décembre 2026.

MÉCANISME	PÉRIODE D'UTILISATION	DERNIÈRE DÉCLARATION DE CRÉANCE*
Pass Dalle	3 nov 2025 > 31 oct 2026	15 dec 2026
Caisse de solidarité existante	1er avril 2025 > 31 oct 2026	15 dec 2026
Caisse de solidarité nouvelle	3 nov 2025 > 31 oct 2026	15 dec 2026
Bons mouvements de jeunesse	infos à venir	

MÉCANISMES

CAISSES DE SOLIDARITÉ

Voir la page 5

BONS D'ACHATS

Voir la page 7

EXPERTISE COMMUNICATION

Voir la page 10

CAISSES DE SOLIDARITÉ



Chaque € versé est doublé par la Wallonie et mis à disposition d'une structure d'aide alimentaire

Afin de rendre l'alimentation durable accessible aux bénéficiaires de l'aide alimentaire, **la caisse de solidarité** vous permettra de **développer des collaborations avec les épiceries sociales, les restaurants sociaux ou autre acteur de l'aide alimentaire¹ du territoire wallon**, sous forme d'approvisionnement en produits issus de votre point de vente.



>> Un montant équivalent aux dons doublera le montant de la caisse de solidarité grâce au soutien de la Wallonie, dans la limite des budgets disponibles.

Chaque point de vente souhaitant initier une caisse de solidarité peut recevoir, s'il le désire, un accompagnement de la Cellule Manger Demain et/ou de ses partenaires pour faciliter la mise en lien avec les épiceries sociales / restaurants sociaux dont la collaboration est pressentie, ainsi que dans l'élaboration du système de la caisse solidaire.

EN PRATIQUE ?

Comment mettre ma caisse en place ?

- Trouver un partenaire social (avec ou sans aide de la Cellule Manger Demain)
- Signer la convention de partenariat

¹ L'ensemble des épiceries sociales / restaurants sociaux sont [répertoriés sur le site de la FDSS](#).

- Enregistrer le code-barre "bon solidaire" (ci-dessous) dans votre caisse comme "article à 0% de tva », ou créer l'article "don solidaire"



PLUSIEURS MANIÈRES DE RÉCOLTER DES DONS

- solliciter votre opérateur de terminal de paiement pour installer un message automatique invitant au don sur votre terminal
- organiser un événement dont les bénéficiaires alimentent la caisse de solidarité (marche parrainée, petit-déjeuner local, ciné-débat...). Envoyer un mail descriptif de l'événement à la Cellule Manger Demain 2 semaines avant celui-ci
- récolter des dons dans une tirelire
- ou toute autre manière de récolter des dons

Afin de renforcer les objectifs et booster la participation des clients, des actions de fin d'année ont été proposées avec un triplement des dons pour les fêtes de fin d'année. Cette action a permis d'utiliser le budget de manière plus conséquente et d'augmenter les volumes des denrées.

DIFFUSION

Un "kit com" vous sera envoyé et contiendra des bons solidaires à scanner et à proposer à vos clients en caisse. D'autres supports ou drafts de posts réseaux sociaux seront également envoyés aux points de vente.

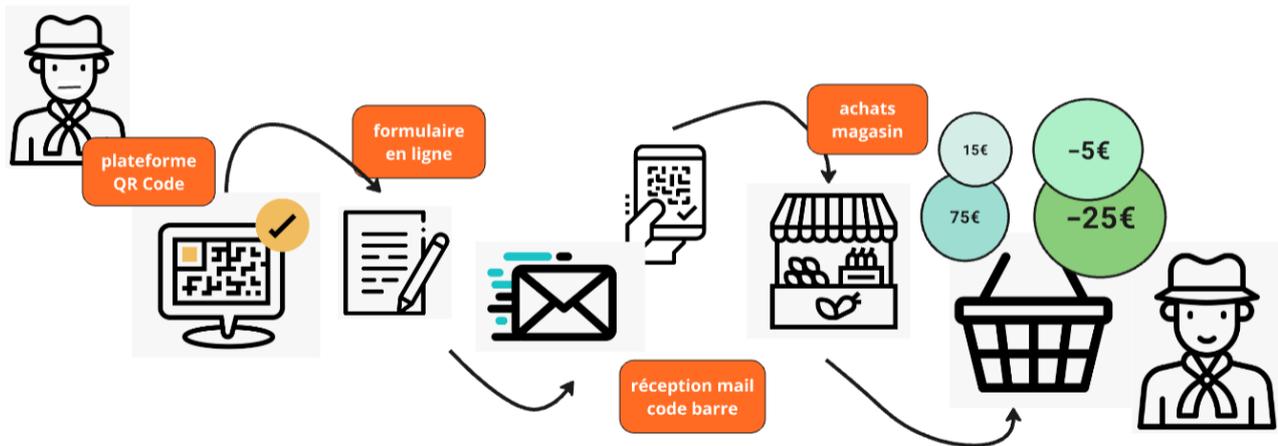
N'hésitez pas à communiquer également par vos canaux, pour un plus grand impact positif sur la fréquentation de votre point de vente !

BONS D'ACHATS



Des bons pour rendre l'offre en alimentation durable accessible aux jeunes et favoriser les bonnes habitudes

SYSTÈME EN PLACE :



I. BONS ÉTUDIANT·ES

Des cartes de réduction pour rendre l'offre alimentaire durable accessible aux étudiant·es du supérieur et favoriser l'adoption de bonnes habitudes alimentaires.

Depuis 2024, la Cellule Manger Demain soutient spécifiquement les étudiant·es du supérieur. En effet, bon nombre d'entre eux·elles ont des moyens financiers réduits alors qu'ils·elles sont

pour la première fois mis en capacité de poser des choix en termes de consommation. Au travers de ce mécanisme, ils-elles auront la possibilité de recevoir une carte d'achat, leur donnant droit à une réduction d'un tiers du prix.



A chaque passage en caisse, l'étudiant aura, **par tranche d'achat de 15€** une réduction de 5€. Cette réduction est cumulable pour permettre notamment aux étudiant-es en colocation de faire des courses pour le kot en entier. Cette réduction de 5€ est prise en charge grâce au soutien de la Wallonie via la procédure administrative s'y afférant.

Diffusion aux étudiant-es



La Cellule Manger Demain communiquera aux étudiant-es via des affiches (avec QR Code) à placer dans des lieux stratégiques, en partenariat avec des structures relais (Hautes écoles, universités, organisations locales...) pour relayer/diffuser l'opportunité. Des flyers seront également distribués via les packs d'accueil des étudiant-es de première année. N'hésitez pas à communiquer également par vos canaux, pour un plus grand impact positif sur la fréquentation de votre point de vente!

POUR LES ÉTUDIANT-ES :

- La carte PASS DALLE est téléchargée [via un formulaire en ligne](#).
- L'étudiant-e reçoit son Pass Dalle par e-mail, sous forme d'un code-barres
- L'étudiant-e présente son Pass Dalle sur son téléphone quand il passe en caisse et reçoit sa réduction

Les étudiant-es peuvent solliciter une carte par personne. La carte est nominative et délivrée par la Cellule Manger Demain sur base d'une preuve d'inscription dans l'enseignement supérieur pour l'année académique 2025-2026.

POUR LE POINT DE VENTE :

1. Encodage du produit "Pass Dalle" dans votre système caisse
2. Vérification de l'éligibilité des produits lors du passage en caisse
3. Demande du subside via extrait de caisse (si possible 1x/mois)

Le montant du financement sera liquidé au point de vente selon la procédure administrative fournie à la suite de la sélection des candidatures.

2. BONS MOUVEMENTS DE JEUNESSE

Des bons de réduction pour rendre l'offre alimentaire durable accessible aux mouvements de jeunesse et favoriser l'adoption de bonnes habitudes alimentaires.

Depuis 2024, la Cellule Manger Demain soutient spécifiquement les mouvements de jeunesse pour encourager le jeune public à une consommation des produits locaux et de qualité, tout en soutenant les points de vente et producteurs wallons.



A l'occasion des camps, notamment, ces bons d'achat spécifiques donneront droit à une réduction de 25€ **par tranche d'achat** de 75€ de produits éligibles.

Cette réduction de 25€ est prise en charge grâce au soutien de la Wallonie via la procédure administrative s'y afférant.

Diffusion aux organisations



La Cellule Manger Demain communiquera sur ce mécanisme aux structures encadrantes et Fédérations afin qu'elles puissent relayer/diffuser l'information auprès des mouvements de jeunesse. N'hésitez pas à communiquer également par vos canaux, pour un plus grand impact sur la fréquentation de votre point de vente !

DESCRIPTIF DU SYSTÈME :

- Le bon d'achat est téléchargé par l'intendant·e/ le·la responsable via un formulaire en ligne.
- Les bons sont nominatifs et délivrés sur base d'une déclaration sur l'honneur.
- Le·la responsable / intendant·e reçoit ses bons sous forme de codes-barres
- Il·elle présente ses bons sur son téléphone quand il passe en caisse et reçoit sa réduction

POUR LE POINT DE VENTE :

1. Encodage du produit "Mouvement de Jeunesse" dans votre système caisse
2. Vérification de l'éligibilité des produits lors du passage en caisse
3. Demande du subside via extrait de caisse (si possible 1x/mois)

Le montant du financement sera liquidé au point de vente selon la procédure administrative fournie à la suite de la sélection des candidatures.

EXPERTISE COMMUNICATION

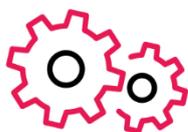


Un accompagnement individuel et collectif pour renforcer les mécanismes et favoriser leur réussite

Dans le cadre du coup de pouce « du local dans mon point de vente », il est également possible de bénéficier d'un [accompagnement et de formations en marketing et communication](#).

Cet appui peut compléter la mise en œuvre des mécanismes ci-dessus en attirant une clientèle plus nombreuse.

L'expertise en marketing et communication reviendra en 2026 et prend trois formes différentes :



Formations collectives



Ateliers collectifs



Accompagnement individuel

Toutes les informations seront disponibles sur notre site Internet au début de l'année 2026.

DES QUESTIONS ?

La **Cellule Manger Demain** est à votre disposition via : pdv@mangerdemain.be

Geneviève MALHERBE (chargée de projet – caisse de solidarité) :

→ genevieve.malherbe@mangerdemain.be - 0476 99 27 97

Adeline NONET (chargée de projet – expertise com et bons mouvements de jeunesse) :

→ adeline.nonet@mangerdemain.be - 0472 49 51 78

Romane CLOQUET (chargée de projet – Pass Dalle étudiants) :

→ romane.clquet@mangerdemain.be - 0477 43 44 27

Sophie DUPONCHEL (assistante de gestion) :

→ sophie.duponchel@mangerdemain.be - 0477 08 02 87

Vous pouvez également prendre **contact avec vos représentantes de secteur** :

→ Biowallonie : Ariane Beudelot ariane.beudelot@biowallonie.be - 0479 93 70 13

→ ConsomAction, Sylvie Droulans sylvie@consomaction.be - 0498 58 47 44

→ Collectif 5C : Marie Poulaert marie@collectif5c.be - 0483 13 19 56

Je soussigné·e :

Représentant·e du point de vente:

Situé à :

Déclare avoir pris connaissances des éléments figurant dans ce vademécum

Date,

Signature,